Lucens - Info

Juillet 2006

Le mini journal d'information de la Municipalité de Lucens

Billet du Syndic,

Dès le 1er juillet, la Municipalité en place pour la période 2006-2011 a restructuré les dicastères afin qu'ils correspondent mieux aux connaissances des personnes ainsi qu'à leurs fonctions. Il en sort une équipe forte et soudée pour une gestion saine de notre Commune. Communiquer, informer, renseigner, telles sont les intentions du ***Lucens info****, le mini journal trimestriel qui permettra à la Municipalité et au Greffe municipal de vous informer sur les décisions, réalisations, les projets futurs, l'administration et les manifestations.*

Internet est une étape incontournable dans l'évolution des moyens de communication. La grande difficulté reste de savoir en user sans en abuser, afin d'éviter que la technique n'écarte définitivement la qualité et le privilège du contact humain. La Commune de Lucens entend maintenir cet équilibre et profiter d'Internet pour se faire connaître loin à la ronde, tout en soignant la qualité de l'accueil. Pour les utilisateurs d'Internet, la Municipalité en a fait une priorité. Le site est maintenu quotidiennement à jour, sur l'information administrative, le tourisme, ainsi que sur un bon nombre d'informations diverses. Le site de Lucens se trouve à l'adresse suivante www.lucens.ch.

Tout va très vite, la législature en cours va profondément modifier la structure actuelle régionale avec le nouveau grand district qui sera mis en place en 2007 et qui se nommera le district de la Broye Vully. Il regroupera les districts de Moudon, Avenches et Payerne qui en deviendra le Chef-Lieu.

Par ces quelques lignes d'informations, je tiens à vous souhaiter à vous tous, habitants de Lucens, un bel été et de bonnes vacances.

Le Syndic, Etienne Berger

Municipalité

Pour la législature 2006-2011, la Municipalité issue des élections communales du mois de mars 2006, présente la répartition des dicastères :

Etienne Berger, Syndic
Administration générale, Voirie, Déchetterie

Janine Briod, Municipale, vice-présidente 2006-2007
Services industriels, Travaux, Egout, Epuration, Cultes et cimetière

Philippe Gander, Municipal
Finances, Police, Social, Contrôle des habitants, Tourisme, Informatique

Gérard Gonthier, Municipal
Urbanisme, Police des constructions, Bâtiments, Ecoles

Sylvain Schüpbach, Municipal
Routes et travaux, Forêts, Domaines, Parcs et promenades, Eclairage public et signalisation, Service du feu, Protection civile, Broyevision

Critérium de Lucens Lundi 21 août 2006

La course débutera à **17h00** et se terminera à **22h00**, sur le parcours habituel suivant :

Route d'Yvonand (départ et arrivée) — Grand'Rue — Route de Moudon — Rue du Marché — Avenue Louis-Ed. Junod — Route de Champ-Min — Route de Moudon — Avenue de la Gare — Route d'Yvonand (rues fermées à la circulation durant la manifestation).

Administration communale

Durant les mois de juillet et août 2006, la bourse et le greffe municipal sont ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00.

Une permanence téléphonique est maintenue tous les après-midi.

Secrétariat :	021 906 15 50
Bourse :	021 906 15 59
Contrôle des habitants :	021 906 15 58
Fax greffe :	021 906 95 45
Fax contrôle des habitants :	021 906 15 56

Les bureaux seront fermés les lundi 31 juillet et mardi 1er août 2006

Cartes journalières CFF

La Commune de Lucens met à disposition, chaque jour, deux cartes journalières pour un prix forfaitaire de Fr. 30.- la carte (il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement CFF 1/2 tarif). Toute personne intéressée peut en faire la demande. Les habitants d'autres communes peuvent également profiter de cette offre pour un prix de Fr. 40.-. Il est préférable, si c'est possible, de réserver vos cartes à l'avance au 021 906 15 59.

Agence d'assurances sociales de Lucens

Hôtel-de-Ville
Case postale 38
1522 Lucens
Tel : 021 906 67 50
Fax : 021 906 67 51

Horaire d'ouverture au public durant les mois de juillet, août, septembre et octobre 2006

Du lundi 10 juillet au vendredi 18 août 2006 et
Du lundi 25 septembre au vendredi 6 octobre 2006

Durant cette période l'AAS sera ouverte de la manière suivante :

	MATIN	**APRES-MIDI**
Lundi	08h00 à 11h30	FERME
Mardi	FERME	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	08h00 à 11h30	FERME
Vendredi	08h00 à 11h30	FERME

Du lundi 21 août au vendredi 22 septembre 2006

Durant cette période l'AAS sera ouverte selon les horaires habituels.

Dès le lundi 9 octobre 2006, reprise des horaires habituels.

L'AAS de Lucens sera fermée les lundi 31 juillet et mardi 1er août 2006